

Dispositif Inter Organisations de Réponses aux Urgences (DIORU)

Consultance - Termes de référence - Appel à propositions

1. Présentation du contexte et des associations

Contexte de la demande de consultance

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte humanitaire, du caractère multidimensionnel des différentes crises des dernières années, de leur fréquence et de leur volume soutenus, les acteurs d'urgence ont vocation à optimiser leurs compétences et ressources respectives. Ceci afin de répondre de manière holistique et plus rapidement aux besoins des populations.

Pour ces raisons, la logique de consortium inter-organisations s'est énormément développée ces quinze dernières années. Les consortia permettent à la fois d'apporter une réponse holistique aux populations vulnérables et offrent par ailleurs une capacité de captage de financement importante - notamment lors des grandes catastrophes naturelles. Ils sont désormais une force incontournable et nécessaire dans le cadre des grandes crises humanitaires.

Il apparaît aujourd'hui impératif aux quatre organisations¹ parties-prenantes du projet de développer un modèle basé sur une culture et des pratiques humanitaires communes pour renforcer leurs capacités d'intervention en urgence et proposer un modèle de partenariat basé sur une vision partagée de l'aide humanitaire. Il ne s'agit évidemment pas de fusionner les services urgences mais bien de définir un cadre flexible mais prédéfini, favorisant une prise de décision rapide autour d'un projet de partenariat lors des urgences aiguës (principalement celles faisant suite à des catastrophes naturelles).

Cet impératif se traduit aujourd'hui dans les axes stratégiques de chacune des quatre organisations et est donc en phase avec les ambitions institutionnelles de chacune d'entre elle, telle que validées dans le cadre de leurs plans stratégiques / stratégies ou de leurs exercices respectifs de programmation :

- Pour Handicap International, le partenariat s'inscrit dans une volonté opérationnelle de développer des synergies qualitatives dans la réponse d'urgence et dans le développement de nouvelles opportunités, notamment pour répondre aux populations les plus vulnérables.
- Pour Médecins du Monde France, le partenariat fait partie de l'ADN de l'organisation et constitue un pilier opérationnel. Le rapprochement avec les services d'urgence d'autres organisations issues d'une vision humanitaire analogue relève au-delà du simple partenariat ou consortium, d'une véritable coalition de cause commune. La nécessité dans le contexte humanitaire actuel de mutualiser les efforts, les ressources et le plaidoyer n'est également plus à prouver, toujours dans ce souci d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la qualité de la réponse en s'appuyant aussi sur des complémentarités d'action.
- Pour Première Urgence Internationale, la stratégie triennale de l'organisation 2015-2017 a pour objectif général "l'intensification de la capacité de réponses aux crises". Le service des Urgences est un des leviers clés permettant la mise en œuvre de cette stratégie et l'inscription de PUI dans des dynamiques

¹ HI, MDM, PUI, SI

de partenariat renforçant l'efficacité des réponses déployées en urgence en est donc logiquement un axe prioritaire.

- Pour Solidarités International, le partenariat s'inscrit profondément dans la vision 2015-2020 de l'organisation. Au-delà de collaborations ad hoc guidées par les besoins constatés sur le terrain, SI cherche à développer des rapprochements et mutualisations d'expertises plus pérennes, dans le souci de toujours mieux couvrir les populations les plus affectées.

Des partenariats opérationnels et consortia ad hoc ont déjà été mis en place par le passé entre plusieurs des organisations ici partenaires, notamment lors de la réponse à de grandes crises humanitaires (réponse Ebola, tremblement de terre au Népal). HI, MDM, PUI et SI sont de plus membres de plusieurs réseaux et forums d'ONG (Coordination Sud, Voice, ...).

Aujourd'hui, les quatre organisations ressentent la nécessité de concrétiser ces expériences passées en une approche structurée, anticipée et cadrée, et de mettre en place un cadre pérenne de partenariat dans l'urgence. Cette volonté partagée d'avancer sur un dispositif tel que le DIORU correspond à un processus de réflexion commune entamée il y a plus d'un an autour de rencontres régulières (mensuelles) des responsables urgences des quatre organisations. Cette phase de diagnostic informel des problématiques rencontrées par chacun des acteurs sur ses réponses d'urgence respectives a amené à la conclusion qu'une approche partenariale forte, basée sur l'importance de l'efficacité opérationnelle et la proximité du terrain, devenait essentielle.

Présentation des 4 associations partenaires, porteuses de la demande

Handicap International

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Médecins du Monde

Médecins du Monde est une association de solidarité internationale fondée en 1980 qui a pour vocation à partir de sa pratique médicale et en toute indépendance, de soigner les populations les plus vulnérables, dans des situations de crises et d'exclusion partout dans le monde et en France. Médecins du Monde révèle les risques de crises et de menaces pour la santé et la dignité afin de contribuer à leur prévention. Médecins du Monde dénonce par ses actions de témoignage les atteintes aux droits de l'homme et plus particulièrement les entraves à l'accès aux soins. L'Association a également pour objet, conformément à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, et dans l'esprit de la convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale de favoriser l'adoption, en tant qu'organisme autorisé et habilité par les autorités compétentes au bénéfice des enfants légalement proposés à l'adoption par les Autorités de leur pays d'origine quand aucune autre solution de protection de l'enfance ne s'avère possible

Première Urgence Internationale

Première Urgence Internationale (PUI) est une Organisation Non Gouvernementale de Solidarité internationale à but non lucratif et qui n'est guidée ou subordonnée à aucune considération de nature politique ou religieuse. Son action est régie par les principes suivants : engagement, humanité, impartialité, indépendance, transparence, pragmatisme, coopération, éthique, dialogue et innovation.

PUI a pour objectif d'apporter une réponse globale à l'ensemble des besoins fondamentaux des populations victimes de crises humanitaires dans l'urgence jusqu'à leur permettre de retrouver leur autonomie. La stratégie de l'organisation est d'avoir une approche intégrée dans la définition de ses projets, fondée sur ses expertises diverses médicales et non médicales. Notre action est développée en partenariat avec les communautés locales, les autorités et la société civile

Coordination SUD

14 passage Dubail - 75010 PARIS
Tél : 01 44 72 93 72 – Fax : 01 44 72 93 73
www.coordinationsud.org

Solidarités International

Solidarités International (SI) est une association humanitaire qui a vocation à porter secours aux victimes de conflits armés et de catastrophes naturelles. Sa mission est de répondre dans l'urgence à leurs besoins vitaux : boire, manger, s'abriter, et de renforcer leurs capacités de résilience. Particulièrement engagées dans le combat contre les maladies liées à l'eau insalubre, première cause de mortalité au monde, ses équipes humanitaires développent une expertise et un savoir-faire reconnus dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi dans ceux, essentiels, de la sécurité alimentaire et de la reconstruction. Le respect de la dignité et de la culture des populations est au cœur de l'action de Solidarités International, qui apporte une aide sans aucune autre considération que celle des besoins des personnes, sans juger ni prendre parti, fondements de l'action humanitaire.

2. Objet de la mission

Objectifs de la mission

Accompagner les 4 organisations partenaires dans l'élaboration d'un dispositif commun de réponse rapide à toute crise humanitaire.

Résultats attendus

1. L'hypothèse de la faisabilité / pertinence d'un dispositif commun est réalisée via la conduite d'une analyse d'opportunité en lien avec les modèles de partenariat existants.
2. Les conditions de succès et les points de blocage potentiels sont identifiés via la réalisation d'un diagnostic des pratiques organisationnelles des services urgences de chacune des organisations.
3. Les grands principes d'un dispositif commun d'intervention sont définis via la modélisation d'un cadre d'intervention adapté.

Activités prévues / sollicitées dans le cadre de la consultance²

A chaque résultat du projet correspond une phase définie dans le temps.

Phase I : Analyse d'opportunité pour la création d'un DIORU dans l'environnement humanitaire existant

- ⇒ Identification des challenges autour du projet et proposition de recommandations pour mitiger leur impact stratégique
- ⇒ Revue de la littérature sur les partenariats déjà existants
- ⇒ Analyse du contexte humanitaire externe, via notamment des rencontres bilatérales auprès des bailleurs de fonds / autres acteurs humanitaires (liste non exhaustive : ECHO, OFDA, DFID, CDC, AFD, Nations-Unies, membre de l'IASC)
- ⇒ Analyse des modèles de partenariats déjà existants avec avantages/inconvénients
- ⇒ Présentation des premiers résultats au comité de pilotage et discussion/recommandations autour du modèle choisi pour un futur dispositif

Phase II : Diagnostic des pratiques organisationnelles internes

- ⇒ Travail au sein de chaque service Urgence des organisations sur les forces et faiblesses par rapport au dispositif pressenti ; des schémas organisationnels et des circuits de validation internes
- ⇒ Identification des risques et points de blocages potentiels avant le lancement de la phase de construction du DIORU

² Ces activités sont présentées à titre de fil conducteur et ne sont donc pas figées. D'autres propositions peuvent être apportées à l'initiative du consultant et/ou au fur et à mesure de l'avancement du projet

Phase III : Production du cadre d'intervention commun

- ⇒ Définition des thématiques d'intervention commune et du processus d'intervention (Quelles types de crises ? Quelles thématiques ? Grandes lignes selon les typologies de réponse ? Répartition des Rôles ? Cadre décisionnel ?)
- ⇒ Identification des processus nécessitant une harmonisation entre les différentes organisations et production d'un plan d'action
- ⇒ Formalisation des groupes de travail et production du cadre d'intervention

3. Durée de la mission et modalités financières

Le temps nécessaire à la réalisation de la prestation est à estimer par le/la consultant(e) et fait partie intégrante des critères de sélection, tout comme le devis détaillé du coût de la prestation qui ne pourra excéder la somme TTC de 45 000 EUR et inclure l'ensemble des coûts liés à la prestation.

Les soumissionnaires doivent néanmoins avoir à l'esprit que le projet fera l'objet d'étapes de validation institutionnelle à l'issue de chacune des étapes prévues et que cela a/aura un nécessaire impact sur le déroulement et la durée de la mission (cf. chronogramme au point 7).

Cette mission de consultance fait par ailleurs l'objet d'un cofinancement de la part du FRIO.

4. Modalités d'intervention

Suivi et coordination de la mission

Pour garantir la bonne réalisation de la mission, un comité de pilotage (COFIL) comprenant les 4 représentants des services de réponses aux urgences, ainsi qu'un suppléant pour chaque organisation a déjà été créé. Le comité de pilotage est en charge de l'organisation et de la conduite du projet, ainsi que du support aux tâches des consultants. Il est également responsable de la communication interne aux organisations sur les différentes étapes du projet.

Plus précisément, le COFIL est en charge de :

- Identifier les sources littéraires / la documentation ; des contacts internes et externes pour les phases d'entretien et de faciliter ces contacts si besoin ; mise à disposition de matériel et de locaux si nécessaire.
- Faciliter l'implication de chacun des interlocuteurs clefs de chaque organisation dans les phases de consultation et de validation ;
- Mener la réflexion au sein de chaque équipe Urgence et entre les organisations, sur les mécanismes de réponse conjointe les plus pertinents ;
- Identifier et de prioriser les dossiers de changements organisationnels au sein de son département, et dans ses interactions avec les autres départements de son organisation ;

En parallèle, en vue de faciliter la communication interne à chaque organisation et la circulation formelle des informations liées au projet et à son avancement, des actions spécifiques seront mises en place :

- ⇒ Restitution / Partage des CR des meetings du comité de pilotage
- ⇒ Partage des infos / avancées par les canaux internes (réunion de service, newsletter)

Un comité institutionnel, composé des 4 directeurs des opérations, sera également institué au lancement du projet. Ce comité sera en charge de définir et de communiquer – sur base des informations transmises par le comité de pilotage – les contraintes institutionnelles propres à chaque organisation. Les membres du comité seront également responsables de la communication avec le reste des instances dirigeantes de chaque organisation.

Coordination SUD

14 passage Dubail - 75010 PARIS
Tél : 01 44 72 93 72 – Fax : 01 44 72 93 73
www.coordinationsud.org

Les deux comités se rencontreront à l'issue de chaque phase du projet, afin de faire le point sur les résultats de la phase, de définir les décisions organisationnelles et institutionnelles à venir et au besoin de réajuster les termes de référence de la prochaine phase, le tout dans une optique d'appropriation institutionnelle forte du projet.

Chaque responsable des urgences sera responsable de la communication à l'intention de ses équipes et de s'assurer de la mobilisation de ces derniers sur les travaux et ateliers organisés par le/les consultant(s).

Rôle attendu du consultant (cf. Profil du consultant):

De manière transversale :

- ⇒ Appui méthodologique
- ⇒ Facilitation
- ⇒ Capacité à challenger les organisations

De manière spécifique :

- ⇒ Planification de toutes les étapes de réflexion du projet, en groupe, et en propre à chaque organisation
- ⇒ Elaboration et dissémination des outils de conception du projet qui seront proposés au COPIL
- ⇒ Organisation et conduite des étapes de consultations bilatérales, internes et externes aux organisations.
- ⇒ Préparation et facilitation des phases de réflexion commune
- ⇒ Elaboration de rapports d'étape, à l'attention du COPIL et du comité institutionnel

5. Production des livrables

Les livrables attendus de la part du consultant sont :

Un rapport d'analyse d'opportunité en lien avec les modèles de partenariats existants

Un rapport de diagnostic des pratiques organisationnelles des services urgences de chacune des organisations

Un cadre d'intervention modélisant le dispositif de réponse

Un plan d'action pour la mise en place dudit dispositif

6. Profil du consultant

Consultant stratégique et organisationnel

- Expérience préalable dans le champ de la solidarité internationale en particulier dans des contextes d'urgence humanitaire
- Expertise confirmée en diagnostic organisationnel, définition de stratégies partenariales et conduite du changement
- Bonne connaissance des consortia et/ou de partenariats institutionnels, des mécanismes de coordination humanitaire et de la gouvernance associative française
- Expérience de terrain appréciée
- Maîtrise du français et de l'anglais

Posture méthodologique attendue de la part du consultant :

Participative et consultative : entretiens individuels avec les 4 porteurs du projet (comité de pilotage et services associés/impactés chez chacune des organisations) ; entretiens collectifs ; consultation des documents existants et des documents stratégiques/organisationnels de chaque organisation ; entretiens individuels et collectifs avec d'autres services/directions opérationnelles et techniques ; analyse des différents modèles de consortium/partenariats/pratiques similaires existant à l'intérieur et à l'extérieur des structures ; animation d'échanges, d'ateliers de travail.

Les soumissionnaires sont également autorisés à proposer une offre de consultance composite, impliquant plusieurs profils sur des durées plus courtes, afin de couvrir l'ensemble des besoins du projet.

Coordination SUD

14 passage Dubail - 75010 PARIS

Tél : 01 44 72 93 72 – Fax : 01 44 72 93 73

www.coordinationsud.org

Les propositions devront alors contenir les détails suivants :

- Background professionnel type et niveau d'expertise de chacun des profils proposés
- Rôles et responsabilités précises proposées dans le cadre du projet
- Durées exactes de mobilisation
- Mention de la ligne de communication et du focal point projet.

7. Calendrier de réalisation de l'action

Le tableau ci-dessous reporte le plan de travail global du projet (incluant la phase initiale de sélection du/ de la consultant(e)).

La durée est estimée pour la réalisation complète de la mission est de 10 mois.

Activités	Mois d'intervention												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<i>Phase préliminaire : Ecriture des TdR et recrutement du consultant phase 1</i>													
Phase 1 : Analyse d'opportunité pour la création d'un DIORU dans l'environnement humanitaire existant													
Phase 2 : Diagnostic des pratiques organisationnelles internes													
Phase 3 : Production du cadre d'intervention commun													

8. Modalités de remise des propositions

Le comité de pilotage étudiera les offres reçues sur la base d'un dossier composé des pièces suivantes rédigées en français :

- ⇒ Une proposition technique et financière détaillée (Eléments de compréhension des Termes de Référence, méthodologie proposée, chronogramme ajusté, budget détaillé)
- ⇒ CV(s) actualisé(s)
- ⇒ Des contacts pour prise références
- ⇒ N° d'enregistrement commercial
- ⇒ Tout autre élément jugé utile

Les propositions non complètes ne seront pas considérées.

Les propositions devront être adressées au Comité de pilotage du projet suivant la référence DIORU / PROPOSITION CONSULTANCE et envoyées à : routeau@premiere-urgence.org avec les adresses suivantes en cc :

lea.gibert@medecinsdumonde.net

TBenlahsen@solidarites.org

jbesnier@handicap-international.org

La date limite de réception des offres est fixée au **30 novembre 2016**

Les prestataires short listés seront invités à présenter plus en détail leur proposition lors d'un entretien téléphonique avec le comité de pilotage le 15 décembre 2016.

La sélection de la meilleure proposition parmi les offres reçues sera effectuée au plus tard avant le 20 décembre 2016.

Coordination SUD

14 passage Dubail - 75010 PARIS

Tél : 01 44 72 93 72 – Fax : 01 44 72 93 73

www.coordinationsud.org